

Conditions d'admission

- Constitution d'un dossier de candidature avant le **30 mars 2017**
- Admission sur examen du dossier et entretien de motivation
- Signature un contrat d'apprentissage avec une entreprise (recrutement sur cv, lettre de motivation et entretien) avant le début de la formation
- **Être agé(e) de moins de 26 ans à la date de la signature du contrat d'apprentissage.**

L'Ensim et le CFA Inter-universités des Pays de Loire vous aident à trouver une entreprise partenaire de votre formation.

+

+

Statut de l'apprenti

- L'apprenti possède le statut de salarié d'entreprise et bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminé de 3 ans du cycle ingénieur de la formation
- L'apprenti doit se conformer aux dispositions et règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congrés payés, primes, 13ème mois...suivant les conventions collectives) et des mêmes obligations (obligations de présences, respects de présence, respect des horaires)
- L'apprenti a une carte d'étudiant et a accès à tous les services de l'université
- L'apprenti est assuré social comme tout salarié et ne relève donc plus de la sécurité sociale étudiante
- L'apprenti n'a pas de frais d'inscription et de scolarité à régler
- L'apprenti a le droit à l'allocation logement et à des aides complémentaires pour son logement et sa mobilité, qui se cumulent avec l'allocation logement (CIL Val de loire, Conseil régional, CFA Inter-Universités des pays de loire)
- L'apprenti n'a pas le droit aux bourses.



NIVEAU DE RECRUTEMENT

L'ENSIM recrute des étudiants de niveau **bac+2** à l'issue d'une classe préparatoire, d'un DUT, d'un BTS ou d'une licence adaptés à cette formation (à dominante physique, mécanique, mathématiques, électronique, informatique et acoustique).

Le recrutement dans les entreprises se fait dans toute la France.

Attention :
seulement 24 places offertes pour la rentrée 2017-2018.

GUILLAUME GROUARD

Apprenti chez STX France



« Issu d'une licence Acoustique & Vibration à l'Université du Maine, la formation par Alternance à l'ENSIM m'a proposé les meilleurs atouts pour ma future vie professionnelle.

Au sein des Chantiers de l'Atlantique (STX France), mon travail consiste à réaliser des mesures à bord des plus gros paquebots du monde (Mesures de vibration, acoustique, déplacement, contraintes, etc...). Quelques mois avant la livraison du navire, nous effectuons des essais en mer afin de certifier le paquebot selon les normes établies en acoustique et vibration. Mon travail est donc partagé entre les différents navires en construction et le bureau afin de préparer et analyser les mesures.

La formation par Alternance facilite l'entrée dans la vie active et permet de découvrir le métier de l'ingénieur en plus de se forger un raisonnement professionnel, un grand avantage pour la résolution de problématiques industrielles.

Intégrer la formation par Alternance dans cette école dynamique à échelle humaine est une belle opportunité qui permet d'acquérir un important bagage théorique ainsi qu'une expérience professionnelle de 3 ans.»

La formation en quelques mots

- L'apprenti est suivi pendant toute sa période de formation par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur à l'Ensim
- L'Ensim apporte près de 1800 h de formation sur les 3 années du cycle ingénieur dans les domaines scientifiques et techniques, ingénierie, langues et sciences humaines
- L'alternance est de 2 semaines école / 2 semaines entreprises
- Un stage d'une durée de 9 semaines à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur
- Un niveau B2+ certifié en anglais est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

- L'apprenti touche un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC qui est déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans son cycle de formation.
- La rémunération va donc varier de 25 à 78 % du SMIC. Cependant, si l'apprenti a plus de 21 ans, il peut toucher un salaire minimum fixé en pourcentage du salaire conventionnel correspondant à un emploi occupé si celui-ci est plus favorable que le SMIC.

Rémunération minimale la 1^{re} année

- 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
366,66 €	601,31 €	777,31 €

Rémunération minimale la 2^e année

- 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
542,65 €	718,64 €	894,64 €

Rémunération minimale la 3^e année

- 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
777,31 €	953,30 €	1 143,96 €

SMIC mensuel : **1 466,62 €** (depuis le mardi 1er janvier 2016)

QUELQUES CHIFFRES

- 50 apprentis-ingénieurs
- 40 entreprises d'accueil dans toute la France : secteur aéronautique, automobile, connectique, bâtiment...

DATES À RETENIR

Janvier 2017

Ouverture de la plateforme de candidature :
http://webensim.univ-lemans.fr/ensim-candidatures_portail.html

4 février 2017

Journées portes ouvertes

30 avril 2017

Date limite de candidature

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Nathalie.Le_Gouic@univ-lemans.fr

Chargée de mission
Alternance - Apprentissage

Tél. : 02.43.83.26.50



ensim

Rue Aristote
72085 - Le Mans Cedex 09
Tél - 02 43 83 35 93
scolarité.ensim@univ-lemans.fr
<http://ensim.univ-lemans.fr>



Université
du Maine